

Point 16
Annexe 3
Prorogation
avec domanies

Égalité
Fraternité



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 063-216300699-20251217-251217016-DE

S2LO
7300-L-SD

F
FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances publiques

Le 9 décembre 2025

Direction Départementale des Finances publiques
du Puy-de-Dôme

Pôle d'évaluation domaniale

2, rue Gilbert Morel
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Mél. : ddfip63.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
publiques du Puy-de-Dôme

POUR NOUS JOINDRE

à

Affaire suivie par : Jean MIGNON

Monsieur le Maire

téléphone : 06 12 84 88 27

Commune de Le Cendre

courriel : jean.mignon@dgfip.finances.gouv.fr

7 Rue de la Mairie

Réf. DS : 28091977

63670 LE CENDRE

Réf. OSE : 2025-63069-89758

LETTER VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : Prorogation du délai de validité d'un avis domanial

Affaire suivie par M. Ludovic PERRIN

Le 05/12/2025, vous avez sollicité l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale sur les conditions d'acquisition amiable de la parcelle AI 215, sis 24 rue de Maupertuis sur la commune de LE CENDRE (63670).

Déjà interrogé sur cette cession, le Pôle d'Évaluation Domaniale a estimé cette transaction au prix de 18 000 € le 13/11/2024 (dossier n° 2024-63069-80567 / DS n° 20838676).

La transaction n'ayant pu être réalisée dans l'année suivant celle au cours de laquelle l'avis a été transmis – correspondant à la durée de validité de ce dernier – vous en avez sollicité la prorogation.

Aussi, et sous réserve que l'état du bien, sa nature, la nature de l'opération envisagée et les conditions d'urbanisme soient inchangés, l'avis rendu le 13/11/2024, d'une durée de validité initiale d'un an, est prorogé jusqu'au 13/11/2026.

Pour le Directeur départemental et par délégation,

Jean MIGNON

Inspecteur des Finances publiques